

POSITIONNEMENT

Alarme compact et sirène
Centrale modulaire

Derrière la centrale ABS sur le tablier.
Sous la planche de bord côté conducteur.

PASSAGE DU FAISCEAU

Dans le compartiment moteur à l'intérieur du boîtier support connecteur, entre le maître cylindre et la batterie.

Fonctions	Couleur des fils alarme	Couleur des fils véhicule	Positions des fils
INDICATEUR DE DIRECTION : 	ORANGE + ORANGE-BLANC	MARRON-NOIR 0,75 mm ² .	<u>Connecteur</u> : NOIR à 16 voies marqué « P203 » de la centrale UCH à gauche du volant. <u>Position</u> : N°3 et N°2.
	ORANGE	ROSE-NOIR 0,75 mm ² .	
+12VOLT PERMANENT : 	NOIR marqué R	ROUGE 2,5 mm ²	<u>Connecteur</u> : NOIR à 16 voies marqué « P203 » de la centrale UCH à gauche du volant. <u>Position</u> : N°1
MASSE : 	NOIR marqué M	NOIR 2,5 mm ²	<u>Connecteur</u> : NOIR à 16 voies marqué « P203 » de la centrale UCH à gauche du volant. <u>Position</u> : N°16
POSITIF SOUS CLE : 	NOIR marqué G	JAUNE 0,5 mm ²	<u>Connecteur</u> : NOIR à 24 voies marqué « P202 » de la centrale UCH à gauche du volant. <u>Position</u> : N°6
1° BLOCAGE MOTEUR (DEMARREUR) 	2x NOIR marqué H	BEIGE 4 mm ²	<u>Connecteur</u> : NOIR-ROUGE à 4 voies du naiman. <u>Position</u> : N°3
2° BLOCAGE MOTEUR : (POMPE A CARBURANT ESSENCE ET DIESEL) 	2x NOIR marqué H	JAUNE 0,5 mm ²	<u>Connecteur</u> : NOIR-ROUGE à 4 voies du naiman. <u>Position</u> : N°3
3° BLOCAGE MOTEUR : (POMPE A CARBURANT DIESEL) 	2x NOIR marqué H	MARRON 0,5 mm ²	<u>Connecteur</u> : NOIR-ROUGE à 4 voies du naiman. <u>Position</u> : N°3
CONTACT PORTES ET COFFRE : 	VERT-MARRON	2X GRIS 0,75 mm ²	<u>Connecteur</u> : NOIR à 16 voies marqué « P203 » de la centrale UCH à gauche du volant. <u>Position</u> : N°11
CONTACT CAPOT : 	VERT	Installer le poussoir fourni vers le phare côté conducteur.	

NOTE : **Les informations sont données à titre facultatif pouvant être modifiés selon le constructeur.**

ATTENTION : Pour le branchement des systèmes de protection GEMINI toutes les informations doivent être vérifiées avant tout raccordement. Nous déclinons toutes responsabilités pour le non-respect de ces précautions.